

34 rue du pont  
59300 VALENCIENNES

Tél : 0950123910  
Fax : 0955123910  
Mobile : 0613426065  
Email : [btp.solutions@free.fr](mailto:btp.solutions@free.fr)

**Mr Legrand Maurice**  
**5 rue du pont**

**59300 VALENCIENNES**

**FRANCE**

### Attestation TVA 5.5%

#### Nature des locaux

Je soussigné Mr Legrand Maurice 5 rue du pont 59300 VALENCIENNES atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux.

Maison individuelle     Immeuble collectif     Appartement individuel     Autre

#### Les travaux sont réalisés dans :

- Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situés dans un local affecté pour moins de 50% à cet usage
- Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de .....millièmes de l'immeuble.
- Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cette usage

#### Si différent de l'adresse ci-dessus :

Adresse : .....Commune.....Code postal.....

#### Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- N'affecte ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades ( Hors ravalement )
- N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants ( Barrer les mentions inutiles )
  - Plancher qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
  - Huisseries extérieures     Cloisons intérieures     Installation sanitaire et de plomberie
  - Installations électriques     Système de chauffage ( Pour les immeubles situés en métropole )
- N'entraîne pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette ( majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface plancher hors d'œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.
- Ne consiste pas en une surélévation ou une addition de construction.

#### Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives.

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la 5<sup>ème</sup> année suivant les réalisations des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et on en a eu pour conséquence l'application du taux de TVA réduit, vous êtes solidairement tenu de au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due ( Tva au taux de 19.6% ) et le montant effectivement payé ( Tva au taux de 5.5% ).

Fait à VALENCIENNES

Le